



DECLARATION SE-Unsa CAPD du 2 juillet 2020

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres de cette CAPD,

La crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée a pu démontrer (n'en déplaise à certains médias) que l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles, enseignants et personnels de l'Education étaient mobilisables à merci, inventifs, savaient tout gérer et relever tous les défis pour que la mission de l'école publique perdure auprès des jeunes citoyens.

Oui les enseignants ont dû se réinventer, ce qui leur a demandé beaucoup de temps et d'énergie.

Les annonces, puis contre-annonces gouvernementales durant toutes ces périodes de confinement puis de reprise d'activité ont suscité stress et anxiété... chez nos collègues certes mais aussi chez les parents et dans certaines municipalités...

Déjà se profile, nous le savons la rentrée de septembre avec au-dessus de nos têtes la menace d'une reprise éventuelle de la pandémie... cette rentrée devra être absolument anticipée et cadrée afin que nos collègues ne se retrouvent pas, à nouveau, dans l'urgence et le même désarroi...

Puisque la loi dite de « transformation de la fonction publique » en a décidé ainsi : ce type de CAPD va disparaître !

Cette loi, dite également « de modernisation », plonge les collègues et leurs représentants dans la plus grande opacité ; elle engendre beaucoup de défiance et de suspicion. En laissant la main à notre administration, elle témoigne d'autoritarisme et de verticalité qui sont devenus de mise au sommet de l'état.

Nous considérons que c'est un véritable recul pour l'ensemble des collègues et pour le paritarisme de façon globale et rien ne viendra remplacer ni atténuer cela.

Nous le constatons depuis le 25 juin avec les résultats du mouvement : les collègues ne comprennent pas. Les explications données dans le message de résultat qui leur a été adressé sont beaucoup trop sommaires. Devrons-nous leur demander, Monsieur le Directeur Académique de vous adresser, vous qui êtes leur autorité, toutes leurs légitimes demandes d'explications sur votre boîte mail ?

A titre d'exemple mais particulièrement révélateur : comment expliquer qu'au moins un collègue ait reçu une affectation alors qu'il n'avait pas participé au mouvement (n'étant même pas à participation obligatoire) ?

Comment expliquer aussi que, dans certains départements une phase complémentaire puisse avoir lieu (notamment par un recueil de vœux pour les TRS) alors que vous nous la refusez cette année ?

Nous traitons aujourd'hui des promotions « Hors Classe » (pour la dernière fois puisque cela sera effacé des CAPD l'année prochaine). Nous ne pouvons que saluer en cette

année l'augmentation du pourcentage des promus à la Hors-Classe amenant à rejoindre enfin une certaine équité avec nos collègues du second degré... Néanmoins le temps perdu et le décalage ne se rattraperont pas ! Nous nous insurgons contre le fait que les appréciations restent figées. Cela constitue pour nous une contradiction flagrante avec l'essence même de notre métier, qui doit permettre à chaque agent d'évoluer favorablement dans ses évaluations tout au long de sa carrière...

Et même si l'avis « satisfaisant » : « satisfait aux besoins de l'institution » cette évaluation qui reste « moyenne aux yeux de tous » ralentira de fait la progression de carrière de chaque agent concerné. Ceci est d'autant plus préjudiciable pour ceux qui n'auront pas pu accéder au « dernier rendez-vous de carrière effectif » (ce n'est pas le cas dans certains départements) et dont l'ancienneté prise en compte est celle dans le corps des PE.

N'est-il pas anormal qu'une collègue au 11ème échelon âgée de 58 ans ne puisse pas accéder à la hors-classe avec un avis satisfaisant ?

Rappelons que, dans les accords PPCR, il est écrit « dans l'objectif de permettre aux agents de dérouler leur carrière sur au moins 2 grades, une attention particulière sera portée aux agents qui arrivent en fin de carrière. »... Des PE (anciens instituteurs) partent sans doute encore à la retraite avec une carrière complète sans avoir accédé à cette « Hors-Classe » et ceci reste pour nous anormal... Lorsque l'on croit en son métier pour le faire plus de 35 ans ... il nous paraît indispensable que l'on puisse être « reconnu et remerciés par l'institution » autrement qu'en étant juste « rayés des cadres de l'Education Nationale ».

Concernant les temps partiels sur autorisation, nous militons pour qu'ils ne subissent aucune restriction.

Le métier se complexifie, les pressions augmentent. Il est tout à fait logique et légitime que les collègues aient besoin de «souffler un peu» et le recours au temps partiel tout comme la perspective de «changer de voie» par le biais du congé de formation professionnelle doivent être pour eux des solutions accessibles.

Nous voudrions terminer sur un sentiment général de la profession ; reflet du baromètre métier publié par notre fédération Unsa Education le 29 juin.

2 enseignants sur trois se disent actuellement en souffrance. La défiance s'est installée durablement. Le sentiment de dégradation des conditions d'exercice s'exprime de plus en plus. Il est temps d'inverser cette tendance en proposant une politique de ressources humaines qui tienne compte de la réalité des métiers et des aspirations, en proposant une politique RH plus humaine et non pas en décernant de quelconques badges, primes ou médailles.

Être reconnu.es et respecté.es c'est ce que demandent les personnels. Leur accorder des vacances reposantes et qu'il leur soit communiqué l'organisation de la rentrée scolaire, serait déjà une première étape pour envisager un retour en classe dès septembre plus serein, et ce pour l'ensemble des personnels.